

Editorial : Eric Blachon, Secrétaire Général

Une campagne qui promet ! Après la primaire rocambolesque de la droite, la gauche se lance dans cet exercice aux résultats incertains. Une issue qui remet en cause le système. Une histoire qui tourne le dos aux bonnes vieilles recettes des partis traditionnels. Les électrons libres perturbent la belle tranquillité d'une droite et d'une gauche enkystées dans des certitudes que dénoncent les citoyens. Nous avons annoncé depuis longtemps les risques du déni de démocratie permanent. Le passage en force de la retraite a coûté la place au Président Sarkozy, celui de la loi Travail, celle de Hollande. Les extrêmes se nourrissent de cette méprise. Droit dans ses bottes et sourd aux mouvements sociaux, le politique confronte son bilan à la sagacité des urnes. L'alternance révèle ce désamour profond du citoyen face à des politiques trop éloignées du peuple. C'est la France d'en bas qui fait et défait les rois. La page qui se tourne ouvre un avenir incertain. Les programmes ne parlent que de larmes et de sang, point de salut sans austérité. Qui peut croire aux recettes miracles de ces éternels bonimenteurs. Naguère au pouvoir, qu'ont-ils fait, si ce n'est se soumettre à Bruxelles, au FMI ou aux agences de notation. Où sont les ambitions pour la France, pour son industrie, pour ses salariés. Le pire est cette méconnaissance des dossiers essentiels comme la santé ou plus globalement la protection sociale. A croire qu'ils votent des lois au doigt mouillé. Cette situation est inquiétante dès lors qu'ils fondent leurs projets sur de conséquentes réformes à la faveur de réductions du coût du travail sans conditions. Ils omettent de bien considérer les raisons profondes des déficits. La pratique de l'utilisation de travailleurs détachés, ou celle de l'optimisation fiscale, sont des exemples parmi d'autres qui expliquent une évaporation extraordinaire de recettes fiscales et de cotisations sociales. Selon des études, elles pourraient couvrir le déficit de la France. Au lieu de s'attaquer à ces fléaux, il est plus aisé de s'attaquer aux plus faibles. Plus faibles en apparence puisqu'ils détiennent le pouvoir des urnes, faut-il qu'ils s'en servent ! 2017 va être une année pleine de bouleversements qui seront de la volonté du peuple. En attendant ces prochaines échéances, Bonne Année 2017 à vous tous et à vos proches !

Les 2 prochains stages FO...

NEGOCIER DU 7 AU 9 FEVRIER 2017

Documentation, stratégies, délégation, écoute, argumentation, suivi, communication

SE DEVELOPPER – DU 13 AU 17 MARS 2017

La syndicalisation
Mise en œuvre d'un plan de développement du syndicat

AFOC42 Ces changements qui vous attendent au 1^{er} janvier 2017

La nouvelle année arrive avec son lot d'augmentation et de nouveautés pour les consommateurs.

Tour d'horizon :

- Prix des timbres de La Poste
- Les travaux d'isolation thermiques deviennent obligatoires dans le cadre de certains travaux de rénovation de bâtiments
- La réalisation de travaux importants de rénovation doit s'accompagner de travaux d'isolation acoustique dans les zones particulièrement exposées au bruit
- La consultation chez un médecin généraliste passera à 25€ à partir du 1^{er} mai 2017 contre 23€ actuellement
- Le crédit d'impôt pour la transition énergétique et la possibilité de le cumuler avec l'écologie à taux zéro en supprimant la condition de ressources sont prolongés
- La contribution à l'audiovisuel public augmente d'1€
- Le barème du bonus-malus automobile est modifié (abaissement du seuil d'application du malus de 131 à 127g d'émission de dioxyde de carbone par Km avec un malus de 50€ pour les véhicules émettant plus de 127g de CO2/Km porté jusqu'à 10 000 € pour les véhicules émettant plus de 191g de CO2/km, mise en place d'un bonus faveur de certains 2 roues motorisés, reconduction de la prime globale de 10 000 € en cas de mise à la casse d'un véhicule diesel de plus de 10ans, maintien du bonus en faveur des véhicules hybrides rechargeables...)

Source : Les Cahiers de l'AFOC – n°232



La constatation de l'inaptitude physique d'un salarié par le médecin du travail : procédure modifiée depuis le 1er janvier 2017 par décret du 27 décembre 2016. (Article R 4624-42 du Code du Travail)

Le médecin du travail ne peut constater l'inaptitude médicale du travailleur à son poste de travail dès lors que plusieurs conditions sont remplies :

- un examen médical ou plusieurs examens si nécessaire (*Le médecin du travail ne peut prononcer l'inaptitude physique d'un salarié qu'après avoir pratiqué, au moins un examen médical accompagné, le cas échéant, d'examen complémentaires dans un délai de 15 jours après le premier examen.*)
- une étude de poste et des conditions de travail
- des échanges entre le médecin du travail, l'employeur et le salarié : La régularité d'une inaptitude physique du salarié ne peut être constatée qu'après que le médecin du travail ait échangé avec le salarié et l'employeur sur les mesures d'aménagement, d'adaptation ou de mutation de poste envisageables ou, à défaut, la nécessité d'un changement de poste.

La notification de l'avis médical d'inaptitude physique intervient à l'issue de la procédure, et au plus tard à la date du second examen médical dans le cas où deux examens ont été pratiqués.

Source : <http://www.juritravail.com/Actualite/inaptitude-constat/Id/259074>